

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Responsabilité Civile Professionnelle

Les entreprises de transport et de logistique assument une responsabilité élevée en assurant la gestion et l'acheminement de marchandises qui ne leur appartiennent pas.

Exposées à de fortes contraintes opérationnelles et réglementaires, elles sont souvent en première ligne en cas d'incident.



Les transporteurs de marchandises sont présumés responsables des marchandises

qui leur sont confiées Des la prise en charge et jusqu'à la livraison, le transporteur est responsable de la perte, de l'avarie et du retard.

Le client n'a pas à prouver une faute; le simple constat du dommage suffit à engager sa responsabilité

Les plafonds légaux sont souvent insuffisants

les commissionnaires de transport et prestataires logistiques ont une obligation de moyens renforcés, voire de résultat sur certains aspects.

une erreur d'organisation, de sélection, ou de procédure peut engager leur responsabilité même sans dommage direct aux marchandises



Les Garanties essentielles:

il s'agit de **garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité :** contractuelle, et des autres responsabilités civiles pouvant être engagées, en raison :

- des dommages matériels subis par les marchandises transportées (y compris en cas de faute inexcusable du transporteur) ;
- des dommages immatériels, consécutifs ou non, subis par les clients, (y compris en cas de faute inexcusable du transporteur)
- des dommages corporels ou matériels causés aux tiers
- des dommages immatériels (retard, perte d'exploitation du client)
- des atteintes à l'environnement
- des dommages causés après livraison par les livraisons en cas de faute



Prévention et accompagnement

Les + du contrat

- Déplafonnement des montants de responsabilité (déclaration de valeur des marchandises)
- Couverture des dommages immatériels spécifiques liés aux engagements contractuels vis-à-vis des clients
- Proposition d'une assurance dommages aux marchandises transportées au profit des propriétaires des biens



A qui s'adresse ce contrat?

- Transporteurs publics de marchandises
- Organismes et commissionnaires de transport
- Prestataires logistiques (transport, stockage, manutention, distribution)



0160461142

agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn